



États financiers 2024-2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2025.

Cat. No.: HR2 -16F-PDF

ISSN : 2818-2448

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
État de la situation financière (non audité) au 31 mars	2
État des résultats et de la situation financière nette (non audité) Exercice terminé le 31 mars	3
État de la variation de la dette nette (non audité) Exercice terminé le 31 mars.....	4
État des flux de trésorerie (non audité) Exercice terminé le 31 mars	4
Notes aux états financiers (non audités) Exercice terminé le 31 mars	5
1. Mandat et objectifs.....	5
2. Sommaire des principales conventions comptables.....	6
3. Autorisations parlementaires	9
4. Crédoiteurs et charges à payer	10
5. Avantages sociaux futurs	10
6. Débiteurs et avances.....	11
7. Immobilisations corporelles.....	11
8. Obligations contractuelles	13
9. Opérations entre apparentés.....	13
10. Opérations entre apparentés	13
11. Information sectorielle	16
Annexe – Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (non auditée)	17

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

Commission canadienne des droits de la personne

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne des droits de la personne (Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations, directives et politiques applicables. Il incombe

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission a entrepris une évaluation fondée sur les risques du système de CIRF conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor. Le résumé des résultats de l'évaluation menée par une firme indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 et un plan d'action se trouvent à l'annexe.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'un audit.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim
Ottawa, Canada
Le 15 août 2025

[original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

**État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)**

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 413 460	4 434 110
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 043 429	2 146 004
Avantages sociaux futurs (note 5)	774 349	745 476
Total des passifs	7 231 238	7 325 590
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 314 019	4 199 486
Débiteurs et avances (note 6)	289 914	437 281
Total des actifs financiers	4 603 933	4 636 767
Dette nette	2 627 305	2 688 823
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	18 134	15 877
Immobilisations corporelles (note 7)	2 777 104	2 564 667
Total des actifs non financiers	2 795 238	2 580 544
Situation financière nette	167 933	(108 279)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

[original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim
Ottawa, Canada Le 15 août 2025

[original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

État des résultats et de la situation financière nette (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	Résultats prévus 2025	2025	2024
Charges			
Mobilisation et promotion des intérêts	5 592 749	7 313 474	8 127 088
Plaintes	15 013 220	15 128 298	15 237 557
Conformité proactive	10 219 344	8 946 697	9 568 752
Services internes	14 974 279	16 882 407	19 055 319
Total des charges	45 799 592	48 270 876	51 988 716
Revenus			
Services de soutien internes	2 508 558	1 985 021	2 104 448
Revenus divers	541 849	428 878	455 496
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(541 849)	(428 867)	(454 571)
Total des revenus nets	2 508 558	1 985 032	2 105 373
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	43 291 034	46 285 844	49 883 343
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		41 324 610	44 531 750
Variations des montants à recevoir du Trésor		114 533	37 479
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		5 079 520	5 254 329
Éléments d'actifs transférés (à) d'autres ministères		43 393	21 382
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(276 212)	38 403
Situation financière nette – début de l'exercice		(108 279)	(69 876)
Situation financière nette – fin de l'exercice		167 933	(108 279)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2025	2024
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(276 212)	38 403
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	997 365	722 485
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(784 426)	(683 335)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(502)	(64 763)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	212 437	(25 613)
Variation due aux charges payées d'avance	2 257	(24 237)
Augmentation nette de la dette nette	(61 518)	(11 447)
Dette nette – début de l'exercice	2 688 823	2 700 270
Dette nette – fin de l'exercice	2 627 305	2 688 823

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)
Exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 285 844	49 883 343
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(784 426)	(683 335)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 079 520)	(5 254 329)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(502)	(64 763)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(147 367)	35 405
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	2 257	(24 237)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer (notes 4)	20 650	(77 416)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	102 575	(65 245)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(28 873)	81 224
Actifs transférés à (de) d'autres ministères	(43 393)	(21 382)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	40 327 245	43 809 265
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	997 365	722 485
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	997 365	722 485
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	41 324 610	44 531 750

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission canadienne des droits de la personne (Commission) a été mise sur pied en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion financière, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP).

La Commission se charge de l'application de la LCDP et travaille avec les employeurs pour veiller à la conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination, et la LEE fait la promotion de l'égalité en milieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'équité, la Commission est également responsable de l'administration et de la mise en application de la Loi sur l'équité salariale (LES) et de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA). Ces lois appliquent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. Enfin, la Commission met à la disposition du Défenseur fédéral du logement des services administratifs et des installations pour soutenir ses tâches et ses fonctions.

Mobilisation et promotion des intérêts

Offrir une voix nationale fiable pour l'égalité au Canada en sensibilisant le public aux enjeux liés aux droits de la personne; en engageant la société civile, les gouvernements, les employeurs et le public afin d'influencer le changement à l'égard des droits de la personne; en surveillant la mise en œuvre du gouvernement du Canada quant à ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Plaintes

Fournir à la population Canadienne un mécanisme permettant de déposer et résoudre des plaintes en vertu de la Loi canadienne des droits de la personne, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et de représenter l'intérêt public dans l'atteinte de l'égalité au Canada.

Conformité proactive

Veiller à ce que les entités réglementées se conforment aux exigences de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi canadienne sur l'accessibilité, et rendre imputables celles qui ne les respectent pas.

Services internes

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaire pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de

prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a. Autorisations parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

b. Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c. Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d. Revenus

- Les revenus provenant des services de soutien internes sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement qui a donné lieu aux revenus s'est produit.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de la Commission. Bien que l'on s'attende à ce que la présidente maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de la Commission.

e. Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f. Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada à titre de répondant du régime.
- Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble de gouvernement.

g. Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. La Commission comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers de la Commission comprennent les comptes en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés

au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts.

h. Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7.

i. Actif éventuel

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférents aux états financiers.

j. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opération interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

- i. Les services à recouvrements de coût sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

k. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a. Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)

	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 285 844	49 883 343
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(5 079 520)	(5 254 329)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(784 426)	(683 335)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(502)	(64 763)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	102 575	(65 245)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(28 873)	81 224
Remboursement des charges des exercices antérieurs	10 518	16 426
Remboursement des charges de programmes	(722)	12 360
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	3 677	24 867
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	93	904
Redressement des crédateurs de l'exercice précédent	9 992	146 842
Total des ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(5 767 188)	(5 785 049)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	997 365	722 485
Augmentation des avances aux employés	96	1 396
Trop-payé aux employés	45 719	80 535
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	2 257	(24 237)
Total ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 045 437	780 179
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	41 564 093	44 878 473

b. Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

	2025	2024
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses du programme	36 993 910	41 270 000
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	899	904
Montants législatifs – Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 941 126	4 981 203
Moins :		
Autorités disponibles pour les années à venir	(10)	(806)
Autorisations périmées	(371 832)	(1 372 828)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	41 564 093	44 878 473

4. Créditeurs et charges à payer

(en dollars)

	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	666 923	946 589
Créditeurs – parties externes	890 302	1 104 635
Total des créditeurs	1 557 225	2 051 224
Salaires à payer	2 856 235	2 382 886
Total des créditeurs et des charges à payer	4 413 460	4 434 110

5. Avantages sociaux futurs

a. Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024–2025, s'élève à 3 169 238 \$ (2 949 370 \$ en 2023–2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois en

2023–2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1 fois (1 fois en 2023–2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, à titre de répondant du régime.

b. Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas financées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	745 476	826 700
Charge pour l'exercice	204 302	(1 673)
Prestations versées pendant l'exercice	(175 429)	(79 551)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	774 349	745 476

6. Débiteurs et avances

(en dollars)

	2025	2024
Débiteurs – autres ministères et organismes	99 441	234 623
Débiteurs – parties externes	162 985	186 516
Avances aux employés	27 488	16 142
Total des débiteurs et avances nets	289 914	437 281

7. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou

historique ni les biens situés dans les réserves des Premières nations et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres matériels	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date

Coût

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	1 935 058	484 226	(224 034)	2 195 250
Logiciels informatiques	2 502 160	363 071	787 206	3 652 437
Autres matériels	418 451	38 479	(23 795)	433 135
Améliorations locatives	110 113	-	-	110 113
Immobilisations en construction	909 392	111 589	(814 859)	206 122
	5 875 174	997 365	(275 482)	6 597 057

Amortissement cumulé

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	962 983	343 628	(223 532)	1 083 079
Logiciels informatiques	1 961 451	409 469	(27 653)	2 343 267
Autres matériels	323 680	20 973	(23 795)	320 858
Améliorations locatives	62 393	10 356	-	72 749
	3 310 507	784 426	(274 980)	3 819 953

Valeur comptable nette

(en dollars)

Catégorie d'immobilisations	2025	2024
Matériel informatique	1 112 171	972 075
Logiciels informatiques	1 309 170	540 709
Autres matériels	112 277	94 771
Améliorations locatives	37 364	47 720
Immobilisations en construction	206 122	909 392
	2 777 104	2 564 667

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite sont comme suit :

(en dollars)

	Apparentés	Acquisitions de biens ou services	Contrats de location-exploitation	Total
2026	737 258	583 933	534 795	1 855 986
2027	417 885	22 731	178 666	619 283
2028	58 881	99 468	81 442	239 791
2029	37 212	42 219	150 431	229 862
2030 et exercices ultérieurs	-	-	-	-
Total	1 251 236	748 352	945 334	2 944 922

9. Opérations entre apparentés

Des réclamations ont été faites auprès de la Commission dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Commission a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction demeurent nul au 31 mars 2025.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada. Les apparentés

incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et les entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeant ou un membre de la proche famille de ces personnes. La Commission a identifié les principaux dirigeants comme étant la présidente, la vice présidente et le directeur exécutif.

La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a. Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission :

(en dollars)

	2025	2024
Locaux	2 204 902	2 172 476
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	2 865 987	3 073 510
Indemnisation des accidentés du travail	8 631	8 343
	5 079 520	5 254 329

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, tels que les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la Commission.

b. Autres opérations entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

De plus, la Commission offre des services de soutien internes à certains autres ministères et organismes pour la prestation de services relatifs aux finances, aux ressources humaines, à l'acquisition, à l'administration et aux technologies de l'information. La valeur de ces ententes est de (1 985 022 \$) en 2024–2025 (2 104 448,0) en 2023–2024). Les obligations contractuelles avec des apparentés, telles qu'inscrites à la note 8, représentent un total de 1 251 236 \$ au cours des cinq prochaines années.

(en dollars)

	2025	2024
Débiteurs	99 441	234 623
Créditeurs	666 923	946 589
Charges	5 747 067	6 634 923
Revenus	1 985 022	2 104 448

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section a).

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles de la Commission. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats de chaque segment pour la période sont comme suit:

(en dollars)

	Mobilisation et promotion des intérêts	Plaintes	Conformité proactive	Services internes	2025	2024
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux des employés	6 697 559	13 452 051	8 328 986	13 049 756	41 528 352	41 461 541
Services professionnels et spéciaux	205 900	871 807	134 210	1 180 694	2 392 611	5 039 455
Locaux	354 316	714 169	446 670	689 747	2 204 902	2 172 475
Locations	-	94	-	831 889	831 983	916 248
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	784 426	784 426	683 335
Charges liées au matériel	-	-	184	28 397	28 581	543 442
Information	346	9 593	20 252	153 420	183 611	531 521
Voyages et réinstallations	54 252	58,371	14 753	1 393	128 769	219 463
Communications	-	7 657	396	107 805	115 858	185 403
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 101	13 965	1 245	27 284	43 595	108 785
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	502	502	64 763
Réparation et entretien	-	-	1	27 094	27 095	56 885
Réclamations contre l'État	-	591	-	-	591	5 400
Total des charges de fonctionnement	7 313 474	15 128 298	8 946 697	16 882 407	48 270 876	51 988 716
Revenus						
Services de soutien internes	-	-	-	1 985 021	1 985 021	2 104 448
Revenus divers	-	-	-	428 878	428 878	455 496
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(428 867)	(428 867)	(454 571)
Total des revenus nets	-	-	-	1 985 032	1 985 032	2 105 373
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 313 474	15 128 298	8 946 697	14 897 375	46 285 844	49 883 343

Annexe – Évaluation du contrôle interne en matière d'information financière pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (non auditée)

1. Introduction

Le présent document fournit un résumé de l'information sur les mesures prises par la Commission canadienne des droits de la personne (Commission) pour maintenir un système efficace de contrôle interne sur la gestion financière (SCIF), y compris le système de contrôle interne sur les rapports financiers (CIRF), ainsi que de l'information sur les résultats de l'évaluation et le plan d'action connexe.

Des informations détaillées sur l'autorité, le mandat et les principales responsabilités de la Commission figurent dans le Plan ministériel 2025-2026 et le Rapport ministériel sur les résultats 2024-2025.

1.1 Gestion des contrôles internes

Le Commission dispose d'une solide structure de gouvernance et de responsabilisation pour soutenir les activités d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne qui englobe notamment :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière y compris les rôles et responsabilités des gestionnaires principaux de la Commission en ce qui concerne la gestion des contrôles dans leurs domaines de responsabilité;
- L'adhésion au code de valeurs et d'éthique;
- La mise en place de processus de communication et de formation continus concernant les obligations légales, ainsi que les politiques et procédures visant à garantir une gestion financière saine et des contrôles financiers appropriés; et
- La surveillance de la gestion des contrôles internes ainsi que la présentation des résultats d'évaluation connexes et des plans d'action à la haute direction.

1.2 Ententes de services relatives aux états financiers

La Commission dépend d'autres entités pour l'exécution de certaines opérations figurant dans ses états financiers, comme indiqué dans les paragraphes suivants :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada est chargé de la gestion centralisée de tous les paiements incluant les salaires, et l'approvisionnement en biens et services, conformément à la délégation de pouvoirs de la Commission, en plus de fournir des services liés aux locaux et de gérer Mes RHGC et Phénix pour la Commission;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la Commission des renseignements pour calculer la charge accumulée liée aux indemnités de départ ainsi que des

renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère de manière centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi; et

- Emploi et Développement social Canada offre une indemnisation des accidents du travail à la Commission.

Certains autres ministères et organismes gouvernementaux dépendent de la Commission pour le traitement de certaines opérations conformément aux ententes interministérielles.

Dispositions spécifiques

- La Commission offre des services de soutien interne à différents ministères et organismes dans le cadre de protocoles d'accord. Ces services englobent divers aspects tels que les finances, les ressources humaines, l'approvisionnement, l'administration et les technologies de l'information. L'information recueillie au cours des évaluations est communiquée aux clients qui bénéficient des services de soutien interne proposés par la Commission.

2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2024-2025

Les principales constatations et les rajustements importants requis découlant des activités de l'évaluation de l'exercice 2024-2025 sont résumés ci-dessous.

2.1 Nouveaux contrôles clés ou considérablement modifiés

L'audit a permis de constater que les contrôles internes clés sur les processus opérationnels audités fonctionnaient efficacement, mais des améliorations ont été identifiées pour le processus de gestion des actifs. Il n'y a pas eu de nouveaux contrôles clés ou de modifications significatives des processus existants.

2.2 Programme de surveillance continue

Conformément à son plan de surveillance continue par rotation, la Commission a examiné et mis à jour la documentation des contrôles clés en place et réévalué leur efficacité opérationnelle pour les processus opérationnels suivants : les contrats, la gestion des salaires, la gestion des recettes et le recouvrement des coûts, ainsi que la budgétisation et les prévisions. L'évaluation a conclu que les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement.

En outre, la documentation des contrôles clés en place et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) ont été réévaluées dans le domaine de la gestion des TI. Les contrôles de gestion des TI concernent principalement l'exercice de planification annuelle qui guide la manière dont la CCDP aligne ses activités TI sur les besoins opérationnels. L'évaluation a révélé que les contrôles clés étaient adéquats.

3. Plan d'action

3.1 État d'avancement au cours de l'exercice 2023-2024

La Commission a réalisé l'évaluation annuelle des contrôles internes conformément au plan cyclique de surveillance continue établi lors de l'exercice précédent, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Secteurs de contrôle clés	Plan cyclique de surveillance continue précédent pour l'année en cours	Statut
Processus opérationnels	Contrats	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
	Administration de la paye	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
	Établissement du budget et prévisions	Les contrôles clés de ces processus opérationnels fonctionnaient efficacement; aucune action corrective n'est requise.
Contrôles généraux en matière de TI	Gestion des IT	L'évaluation a révélé que les contrôles clés étaient adéquats.

3.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan de surveillance continue basé sur les risques de la Commission pour 2025-2026 jusqu'à 2029-2030 est résumé dans le tableau suivant :

Plan cyclique de surveillance continue

				Évaluation de l'efficacité opérationnelle				
Secteurs de contrôle clés		Fréquence	Classement du risque	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Contrôle au niveau de l'entité		2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
Processus operation - nels	Paiements aux fournisseurs ¹	2 ans	Modéré	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Contrats	2 ans	Modéré	Oui	No	Oui	Non	Oui
	Administration de la paye	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Gestion des recettes et recouvrement des coûts	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Établissement du budget et prévisions	2 ans	Modéré	Non	Non	Oui	Non	Oui
	Rapports financiers	2 ans	Modéré	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Attestation du dirigeant principal des finances	2 ans	Modéré +	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Gestion des actifs	2 ans	Faible +	Non	Non	Oui	Non	Non
Contrôles généraux en matière de TI	Gestion des TI et opérations informatique et liée aux réseaux	3 ans	Faible	Non	Non	Oui	Non	Non
	Sécurité des TI (accès d'utilisateur)	2 ans	Élevé	Oui	Non	Oui	Non	Oui
	Gestion du développement d'applications et des modifications liées à ces applications	2 ans	Modéré	Non	Oui	Non	Oui	Non

Note 1 Les évaluations comprendront le cycle de paiement des dépenses d'exploitation et d'immobilisations.